

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de Montrond le Château (Doubs)

Séance du Conseil Municipal Du mercredi 15 décembre

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de Montrond le Château s'est réuni à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Madame Angèle PRILLARD, Maire.

Etaient présents : Mmes BOULLANGER Stéphanie, GIRARDET Fabienne, PRILLARD Angèle, STEHLY Audrey.

Mrs BILLAMBOZ Jean-Xavier, COQUIARD Vincent, GAILLARD Alexandre, LIDOINE Xavier, LOPES Guillaume, PERRIN Pascal.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Mme DOS SANTOS Aline, Mr. PETERLÉ Gaston, PIGUET Aurélien

Absent(e)(s) : Mme PIGUET Colette

Délégation de pouvoir : Mme DOS SANTOS Aline à Mme BOULLANGER Stéphanie, M. PETERLÉ Gaston à PRILLARD Angèle, PIGUET Aurélien à COQUIARD Vincent.

Un scrutin a eu lieu, Mme BOULLANGER Stéphanie ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été nommé pour remplir les fonctions de **secrétaire** conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

1) **URBANISME** :

- **DPU parcelle A n°732** – lieudit « Combe BOUVOT »
- **Point sur les dernières autorisations accordées**

2) **POINT SUR L'AMENAGEMENT DE L'AIRE DE JEUX COLLECTIVE**

3) **BOIS : bilan 2021, délibération marquage**

4) **OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC** : redevance à fixer

5) **MISES AUX NORMES ELECTRIQUE LOGEMENTS COMMUNAUX ET EGLISE** : validation de devis

6) **ENQUETE RELATIVE A LA RENOVATION DE L'HABITAT ANCIEN ET SUR LE BESOIN D'UN LIEU DE VIE POUR LES SENIORS**

7) **ORGANISATION DES VŒUX 2022 ET DE LA RENCONTRE DES AINES DU VILLAGE**

8) **CALENDRIER DES REUNIONS 2022** (dont réunions publiques)

9) **QUESTIONS DIVERSES**

Le Compte-rendu de la dernière séance est lu et adopté à l'unanimité.

Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour :

- L'ouverture des crédits en investissement pour l'exercice 2022
- La demande de location de M. Johann GAUTHERON

- Le plan de financement ENS 2022

Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité des membres présents.

1) FINANCES :

Mme le Maire explique que le budget primitif de l'année 2022 sera voté en février ou mars 2022. Pour permettre l'engagement de crédits de la section investissement du budget principal en début d'année 2022, elle sollicite l'autorisation du conseil municipal pour procéder à des dépenses d'investissement sur le budget 2022, avant son vote, ceci dans la limite de 25 % des crédits ouverts l'année N-1 (hors chapitre 16 remboursements d'emprunt) soit : 88 782,04 euros maximum (25 % de 355 128,17 euros).

Les dépenses d'investissement concerneront le chapitre 21.

Le conseil municipal, **par 13 voix pour**, autorise Mme le Maire, à procéder à des dépenses d'investissement sur le budget 2022, avant son vote, ceci dans la limite de 25 % des crédits ouverts l'année N-1.

2) URBANISME :

- **DPU parcelle A n°732** – lieudit « Combe BOUVOT »

Maître Benoît DOUGE, notaire associé à Besançon, informe la Commune de la transaction prochaine d'un bien non bâti situé sur la parcelle cadastrée A n°732, lieudit « Combe Bouvot ».

Mme le Maire propose de ne pas exercer le droit de préemption dans le cadre de cette transaction.

Le Conseil Municipal décide, **par 12 voix (Mme DOS SANTOS Aline ne prenant pas part au vote)**, de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la parcelle mentionnée supra et autorise le Maire à signer la déclaration d'intention d'aliéner concernant cette affaire.

- **Point sur les dernières autorisations**

Mme COURGEY Solène et M. COLEY Stéphane – 13 chemin des Vaches : construction maison individuelle

3) DEMANDE DE LOCATION DE 2 BOX par M. Johann GAUTHERON

Mme le Maire fait part du courrier de M. GAUTHERON Johann, paysagiste, habitant à Montrond le Château qui cherche un local à louer pour stocker du matériel.

Mme le Maire propose de lui louer 2 box situés dans l'ancienne fromagerie au 4 rue de l'Eglise, au prix de 20 euros/mois pour 1 box soit 40 euros/mois pour 2 box.

Le Conseil Municipal, **par 13 voix pour**, décide de louer 2 box à M. GAUTHERON Johann et autorise Mme le Maire à signer un contrat de location à compter du 01/01/2022 pour un loyer mensuel pour les 2 box de quarante euros par mois. Dans le cas où un nouveau locataire de logements communaux souhaiterait louer un box avec le logement, la Municipalité, en respectant le préavis d'un mois, donnera priorité au locataire des logements communaux de la Fromagerie

4) POINT SUR L'AMÉNAGEMENT DE L'AIRE DE JEUX COLLECTIVE

Vincent COQUIARD, 1er adjoint, explique la situation concernant les travaux de mise en place de nouveaux jeux sur l'aire collective de jeux du village.

Le sous-traitant de l'entreprise en charge des travaux qui a effectué le terrassement a commis des erreurs en creusant trop profond les 2 zones d'implantation des jeux.

Les 3 entreprises consultées sont :

- Electricité CHABERT sise à THISE pour un montant 6 447,30 € HT soit 7 092.03 € TTC
- Société Bisontine d'électricité industrielle (SBEI) sise à Besançon pour un montant de 5 814.89 € HT soit 6 977.87 € TTC
- ABELIC industrie sise à La Vèze pour un montant de 5 437.97 € HT soit 6 525.56 € TTC

Le Conseil Municipal, **par 13 voix pour**, valide le devis de l'entreprise ABELIC industrie sise à La Vèze pour un montant de 5 437.97 € HT soit 6 525.56 € TTC

- **Eglise** : le sujet est reporté au prochain conseil municipal afin de prendre contact en amont avec le diocèse.

7) OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Suite au courrier de M. le Préfet (contrôle de légalité des actes) en date du 02/12/2021, la présente délibération annule et remplace la délibération numéro 2021/16-11-14 :

Mme le Maire explique que les tarifs de stationnement et des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal est une attribution que le conseil municipal a délégué au maire par délibération du 02/06/2020. Le conseil municipal ayant procédé à une délégation au maire est incompétent pour l'exercer tant qu'il n'a pas mis fin à cette délégation.

Le conseil municipal doit donc rapporter la délibération n°2021/16-11-14 entachée d'illégalité pour vice de compétence.

Mme le Maire explique qu'elle doit prendre un arrêté dans lequel est institué le paiement d'une redevance par l'occupant du domaine public.

Le conseil municipal, **par 13 voix pour**, décide de rapporter la délibération n°2021/16-11-14, entachée d'illégalité pour vice de compétence.

8) ENQUÊTE RELATIVE A LA RÉNOVATION DE L'HABITAT ANCIEN ET SUR LE BESOIN D'UN LIEU DE VIE POUR LES SENIORS

Mme le Maire propose au conseil municipal que dans le courant du mois de janvier, elle-même, les conseillères municipales, Mme Colette PIGUET et Mme Fabienne GIRARDET et Mme Françoise ZOBRIST, habitante du village qui s'est proposée pour aider la municipalité sur ce sujet, iront à la rencontre des personnes âgées de 80 ans et plus, pour échanger avec elles sur les besoins éventuels en terme de rénovation de leur habitat. Ce sera également l'occasion de discuter avec elles d'une demande de construction d'un lieu de vie pour les séniors sur le village.

Pour l'ensemble des habitants, une réunion publique sera organisée sur ce sujet au premier trimestre 2022. Ce sera notamment l'occasion d'expliquer les enjeux de la rénovation des habitats et de parler des aides disponibles pour les ménages.

Le conseil municipal est d'accord avec cette méthode de travail.

9) ORGANISATION DES VŒUX 2022 ET DE LA RENCONTRE DES AINÉS DU VILLAGE

Mme le Maire propose au conseil municipal de maintenir, dans la mesure du possible, les vœux de la municipalité prévus le 7 janvier et la remise des colis aux aînés du village prévue le 15 janvier, en adaptant le format à la situation sanitaire mais tout en gardant l'esprit de passer un moment convivial (concert de musique par exemple offert aux habitants et aux aînés du village).

Elle explique néanmoins que si des consignes préfectorales strictes sont passées d'ici la fin de l'année, les vœux et la remise des colis à la salle polyvalente devront être annulés.

10) CALENDRIER DES REUNIONS 2022 (dont réunions publiques)

- **Dates des conseils municipaux 1er semestre 2022 :**

Mardi 11/01

Mardi 8/02

Mardi 15/03

Mardi 12/04

Mardi 17/05

Mardi 14/06

Mardi 12/07

- **Dates des réunions publiques début 2022 :**

09/02/2022 à 20 h 00, réunion publique sur la mise en valeur du site médiéval (recueil des idées)

15/03/2022 à 20 h 00, réunion publique sur le foncier, la rénovation de l'habitat, l'aménagement du territoire

- **Dates des commissions communales :**

25/01/2022 Commission Cadre de Vie

- **Elections :**

Elections présidentielles les 10 et 24/04/2022

Elections législatives 12 et 19/06/2022

11) PLAN DE FINANCEMENTS ENS 2022

Mme le Maire présente le plan financier prévisionnel pour l'année 2022 concernant les actions prévues sur l'espace naturel sensible (ENS) de la Motte du Château :

Programmation 2022 – montage financier prévisionnel								
Nature des travaux	CEN FC Nbres	CEN FC Coûts**	Prestation Lycee	Coûts total HT	Conseil Départemental 25		Commune de Montrond-le-	
MG - MESURES GENERALES								
Gestion administrative : Réunion de travail entre partenaires : Commune, Conseil départemental, Lycée François-Xavier, CEN Franche-Comté Bilan d'activités 2022.	5	2009.87		2 009.87 €	803.95 €	40%	1 205.92 €	60%
GE – GESTION								
Travaux de gestion et d'entretien menés en partenariat avec la Lycée François-Xavier de Besançon. Appui technique et scientifique du CEN Franche-Comté. Travaux du lycée à l'automne concernant la réalisation d'un sentier extérieur aux ruines du château (sentier possible suite acquisitions de foncier)								
Accompagnement technique et scientifique auprès de la Commune de Montrond-le-Château pour la mise en place d'un pâturage extensif.	5	1 841.91 €	600.00 €	2 441.91 €	976.76 €	40%	1 465.15 €	60%
Accompagnement technique et scientifique auprès de la Commune de Montrond-le-Château en vue de la mise en place en 2023 d'un verger sur la partie Sud sous le chemin (avec association des élèves de l'école intercommunale à la réflexion sur 2022).								
SU – SUIVI SCIENTIFIQUE								
Surveillance et suivi scientifiques : Surveillance de l'avifaune nicheuse de l'ENS en priorisant le milieu prairial	1	368.38 €		368.38 €	147.35 €	40%	221.03 €	60%
CO _ Communication et sensibilisation								
Communication et sensibilisation : Organisation d'une sortie naturaliste et d'un chantier participatif pour les habitants (mise en place de broyat de pins coupés sur le site pour réalisation d'un sentier en copeaux devant la grande mare)	2	736.76 €		736.76 €	294.70 €	40%	442.06 €	60%
ACQUISITION FONCIER								
frais geometre pour bornage, divison, demande création parcelles cadastrales				2 316.88 €	926.75 €	40%	1 390.13 €	60%
coût 3 actes de vente de terrain et 1 acte d'échange de terrain (voir délibérations en plans annexés au plan de financement)				970.00 €	388.00 €	40%	582.00 €	60%
Frais de notaire (220 euros / acte de vente et 800 euros pour acte d'échange)				1 460.00 €	584.00 €	40%	876.00 €	60%
REALISATION BARRIERE EN ACCACIA (en bas des pelouses marneuses)				2 000.00 €	800.00 €	40%	1 200.00 €	60%
TOTAL	13	4 956.92 €	600.00 €	12 303.80 €	4 921.52 €		7 382.28 €	

Le conseil Municipal, **par 13 voix pour**, approuve le plan financier 2022 et autorise Mme le Maire à effectuer la demande de subvention auprès du département.

12) QUESTIONS DIVERSES :

- **Ventes des parcelles communales « au Plein » :**

Le 10 décembre, la vente de la parcelle ZH 295 à M. COLEY Stéphane et Mme COURGEY Solène a été signée à l'office notarial de Quingey (permis de construire accordé le 23/11/2021).

La vente de la parcelle ZH 296 à M. et Mme STEHLY Alexandre et Noha sera signée d'ici la fin de l'année 2021, dès réception du permis de construire.

Les candidats de la parcelle ZH 294 se sont désistés. Aucun contrat de réservation ne sera donc signé avec eux. La parcelle ZH 294 reste donc libre à ce jour.

- **Visites sur place de la DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) à la scierie et sur l'exploitation de M. Willy WETZEL le 13 décembre :**

Un inspecteur des installations classées pour l'environnement (ICPE) de la DREAL a visité les 2 sites du village soumis à la réglementation des installations classées pour l'environnement le 13 décembre. Le sujet des nuisances sonores générées par le broyeur mobile de la scierie a notamment été abordé.

- **Organisation du 13 juillet 2022 :**

L'association des parents d'élèves de l'école intercommunale s'est proposée (suite au mail adressé à toutes les associations du village), pour organiser avec la municipalité le 13 juillet 2022 avec l'aide du Castelfestif pour le prêt du matériel. C'est la seule association qui s'est portée volontaire.

- **Assemblée générale de l'association K10K :**

Fabienne GIRARDET et Colette PIGUET se sont rendues à l'AG de l'association « K10K », à laquelle la municipalité était invitée. L'association a un objet culturel et comprend un groupe de musique de 7 musiciens : les « K10K ». L'association peut également accueillir des groupes de théâtres ou d'autres groupes de musique, ou autres groupes à vocation culturelle.

Le groupe de musique « K10K » a proposé à la municipalité d'organiser des concerts pour les habitants dès que la situation sanitaire le permettra.

Le prochain conseil se réunira le mardi 11 janvier 2022 à 20 h 00
Séance levée à minuit

Le Maire
Angèle PRILLARD

Numéro de délibération	Objet
DCM n° 2021/16-11-01	Ouverture des crédits en investissement pour l'exercice 2022
DCM n° 2021/16-11-02	Déclaration d'intention d'aliéner d'un bien soumis au droit de préemption – parcelle A n°732
DCM n° 2021/16-11-03	Demande de location de 2 box à M. Johann GAUTHERON
DCM n° 2021/16-11-04	Mise aux normes de l'installation électrique des logements communaux
DCM n° 2021/16-11-05	Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2021
DCM n° 2021/16-11-06	Occupation domaine public – Salon de coiffure ambulant
DCM n° 2021/16-11-07	ENS – plan de financement 2022

Conseillers	Signature	Conseillers	Signature
BILLAMBOZ J-Xavier		LOPES Guillaume	
BOULLANGER Stéphanie		PERRIN Pascal	
COQUIARD Vincent		PETERLÉ Gaston	Absent
DOS SANTOS Aline	Absente	PIGUET Aurélien	Absent
GAILLARD Alexandre		PIGUET Colette	Absente
GIRARDET Fabienne		PRILLARD Angèle	
LIDOINE Xavier		STEHLY Audrey	